

N° 8179¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2022-2023

PROJET DE LOI

portant modification de la loi du 21 mars 2006 sur les équipes communes d'enquête aux fins de transposition de la directive (UE) 2022/211 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2022 modifiant la décision-cadre 2002/465/JAI en ce qui concerne sa mise en conformité avec les règles de l'Union relatives à la protection des données à caractère personnel

* * *

AVIS DE LA COUR SUPERIEURE DE JUSTICE

(21.3.2023)

La Cour ne saurait que marquer son accord explicite à ce que la gestion des informations collectées dans le cadre d'une enquête commune européenne se fasse en conformité à la loi du 1^{er} août 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel en matière pénale ainsi qu'en matière de la sécurité nationale.

Luxembourg, le 21 mars 2023

*Le Président de la Cour Supérieure
de Justice*

Roger LINDEN

